



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Informations Diverses
- Agenda
- Info PV Commission de Discipline du 15.05.2020
- PV Commission d'organisation des Commissions du 19.05.2020

INFOS COMPTABILITE

Le Relevé N°41 du 20/05/2020 est édité, vous avez reçu un mail le mercredi 20 mai 2020 sur vos messageries clubs.

Il peut être réglé au District par chèque envoyé à MONTRY, par virement (mettre N° du club en libellé) ou par prélèvement avec votre accord, avant la date d'échéance du 20 juin 2020.

PERMANENCE TELEPHONIQUE

La permanence téléphonique sera active **les jours d'auditions (mardi 26 mai)** pour les personnes n'arrivant pas à rejoindre les réunions en visio conférence au

06.43.70.72.10

De 17 H 00 à 20 H 00

La date de l'Assemblée Générale du District sera communiquée dès que possible.

SOUTIENS TON CLUB

Pour faire face à la situation inédite que traversent les clubs sportifs français, l'ensemble des acteurs du Sport se mobilisent et lancent, avec la Fondation du Sport Français, la **plateforme #Soutienstonclub**.

Elle ouvre aux donateurs des clubs sportifs créant une cagnotte sur www.soutienstonclub.fr, les droits aux déductions fiscales, pour les particuliers et les entreprises selon les dispositions prévues par les articles 200 (IRPP), 238 bis (mécénat des entreprises) et 978 (IFI) du Code Général des Impôts, dans un cadre totalement sécurisé.

L'accès à la plateforme est simple. Il vous suffit de créer une cagnotte sur la plateforme et de lancer ensuite votre appel aux dons auprès de vos adhérents et soutiens.

Sont éligibles l'ensemble des clubs sportifs constitués sous la forme d'association affiliée à une fédération agréée, de même que les centres de formation agréés des clubs professionnels, quelle que soit leur structure de rattachement.

S'agissant d'une opération solidaire, un prélèvement de 10% sur des dons réalisés, sera affecté à la constitution d'un fonds de solidarité qui sera redistribués en septembre aux clubs les moins chanceux, sur la base de critères objectifs.

Rendez-vous sur www.soutienstonclub.fr

DOSSIER D'ENGAGEMENTS 2020/2021

Nous vous informons que le dossier d'engagement 2020/2021 est disponible sur l'extranet des clubs depuis la semaine dernière.

Une communication a été faite aux clubs via votre messagerie et un article est en ligne sur le site internet de LPIFF : (<https://paris-idf.fff.fr/simple/les-dossiers-engagements-sont-disponibles/>).

OUVERTURE TELEPHONIQUE

Des SITES de MELUN et MONTRY LA SEMAINE PROCHAINE

A MELUN

- ◆ Le lundi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H 30
- ◆ Le jeudi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H 30
- ◆ Le Vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H 30

A MONTRY

- ◆ Le Mardi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H 00 (uniquement la comptabilité)
- ◆ Le Mercredi de 14 H à 17 H

Agenda du District

En Visio conférence

COMMISSION

Mardi 26 Mai 2020

Commission d'Appel Disciplinaire

18 heures 15

Mercredi 27 Mai 2020

Commission Discipline

18 heures

PROTOCOLE

1/ Organisation du travail

Reprise d'une activité à compter du 11 mai 2020, en privilégiant un minimum de présence de nos employés sur les sites de Melun et Montry.

Pour information, un planning individuel a été réalisé avec chaque salarié du District, prévoyant une alternance des présences sur le site, du télétravail, des périodes de congés et toujours quelques journées de chômage partiel.

2/ Sécurisation des lieux de travail

Une procédure très stricte sur les mesures d'hygiène et de respect des gestes barrières de la part de nos salariés, lorsqu'ils sont présents sur les sites, a été mise en place.

Elle concerne le nettoyage journalier des locaux (avec la désinfection), la mise en place des protections nécessaires (gants, masques, gels, ...) et toutes les mesures demandées par le Gouvernement. L'application scrupuleuse de ces consignes a été rappelée à tout le personnel ;

3/ Ouverture au public

Décision a été prise d'interdire au public l'accès aux locaux (y compris, les élus Comité Directeur, membres de commission, bénévoles, ...) jusqu'au 31 mai 2020, dans un 1^{er} temps. (cette période est susceptible de se prolonger). Bien entendu, les situations spécifiques (demande d'un club, intervention externe, ...) seront traitées au cas par cas.

Le Comité Directeur continuera à se réunir en visioconférence jusqu'à nouvel ordre.

Les commissions devant traiter les dossiers réglementaires et disciplinaires se tiendront également en visioconférence (les clubs seront convoqués avec ces nouvelles modalités) Un planning a été réalisé par le Directeur Administratif.

Comme depuis le début de cette crise sanitaire, nous restons joignables par mails, courriers et via notre permanence téléphonique. Les différentes informations (horaires d'ouverture téléphonique) sont mises à jour chaque semaine dans le journal.

Ne pas hésiter à nous solliciter.

Ce protocole de reprise de l'activité Administrative et Technique au sein de District est instauré pour garantir à tous un soutien et un accompagnement dans les différentes démarches à accomplir (dossiers labels, subventions,). Tout cela, bien entendu, en garantissant des conditions les plus sécurisantes possibles pour le personnel.

L'ensemble de ces points est modifiable en fonction des directives gouvernementales, fédérales et/ou régionales que nous pourrions recevoir au fur et à mesure.

En espérant vous retrouver le plus rapidement possible autour d'un terrain de football.

Prenez soin de vous.

Philippe COLLOT

Campagne de subventionnement ANS 2020, derniers jours

La campagne de subventionnement de l'Agence Nationale du Sport 2020 se déroule jusqu'au 31 mai.

La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses priorités de développement, à savoir :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le rôle éducatif, social et solidaire du football

Vous trouverez sur notre site internet toutes les informations pratiques pour déposer un dossier :

- Document "Note de cadrage Clubs"
- Guide "Le Compte Asso 2020"

Pour déposer un dossier, vous devez utiliser le code de subvention **1126**.

Bonne campagne !

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

LE CHAMPIONNAT U20 CENTRALISÉ AU NIVEAU RÉGIONAL LA SAISON PROCHAINE

Suite à la réforme des compétitions de jeunes, la Ligue a décidé de créer la saison dernière un championnat U20 répondant ainsi à la nécessité de conserver au football sa grande vertu de l'accessibilité. Quel que soit votre niveau. Quel que soit le lieu où l'on se trouve et surtout quel que soit votre âge.

La décision, en concertation et à l'unanimité, a été prise, lors du Comité de Direction du 29 avril dernier, de centraliser le championnat U20 au niveau de la Ligue à compter de la saison 2020/2021 avec la création d'un troisième niveau régional en espérant que la demande de pratique permettra, à l'instar de ce qui s'est passé pour le football féminin et le Futsal, d'étoffer une pyramide des compétitions qui s'étalera, à moyen terme, sur les deux niveaux, régional et départemental.

Les clubs désirant inscrire une équipe U20 pourront donc le faire via le dossier d'engagement 2020/2021 disponible sur l'extranet de la Ligue avec l'espoir que cette décision répondra à notre souhait commun d'ouvrir le football à tous.



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 19 mai 2020

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

RENCONTRES REPORTEES OU INVERSEES

Futsal

Match 22059452
ETOILE FUTSAL 2 / DAMMARTIN 2 du 25/01/2020
Futsal D2
Lecture de la feuille de match.

Reprise du dossier.
En l'absence de réponse des deux clubs, la Commission décide de neutraliser cette rencontre.

Féminines

Match 22078612
LONGUEVILLE SCLSNSB 1 / MITRY MORY 1 du 29/02/2020
CRIT. U18F
Lecture du courrier des deux clubs.
Reprise du dossier.
Lecture de l'attestation de la mairie concernant la non mise à disposition des minis bus.
La commission neutralise cette rencontre.



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du vendredi 15 MAI 2020

Le Procès-Verbal des rencontres ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

AUDITIONS

**Match 21493493
Combs 1 – Quincy 1
U18 D1 du 01/03/2020**

**Match 22113831
Lognes 1 – Avon 1
Seniors D1 du 16/02/020**

DOSSIERS EN INSTRUCTION

**Match 21863821
Bois le Roi 1 – Provins Sourdun 1
U16 D3F du 02/02/2020**

**Match 21481125
Fontainebleau 1 – Inter Loing 1
Seniors D2C du 01/03/2020**